Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 022-212200976-20261103-DEL_2026_104-DE

Commune de La Landec

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 3 NOVEMBRE 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026 - 104

Objet : Classement des archives communales

Le 3 novembre 2026, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de La Landec s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Didier SAILLARD.

Lieu de réunion : Salle du Conseil Municipal – Mairie de La Landec

Date de convocation : vendredi 30 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Présents ce jour : 14 - **Absents : 1 - Procurations :** 0 – **Votants :** 14

Conseillers municipaux présents : Didier SAILLARD, Guy LERIBAULT, Karine BARON, Patrick SIMON, Sylvie OGER, Sophie GALLAIS, Lydie KERGALL, Marie-Pierre BACHOWICZ, Perrine MENARD, Maxime DURAND, Jean-Luc RICHEUX, Jessica LEDOULT, Romain GUILLET, Michel CAMPION (arrivé à 20h13)

Absents : Patrice LAFOREST

Secrétaire de séance : Perrine MENARD

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Conformément aux articles L. 212-6 et L. 212-6-1 du Code du patrimoine, les collectivités territoriales sont responsables de la gestion, de la conservation et de la mise en valeur de leurs archives, dans l'intérêt public et pour les besoins de la gestion communale, de la documentation historique et de la recherche. Cette responsabilité incombe au Maire, sous le contrôle du Conseil municipal.

Le 8 septembre dernier, une archiviste itinérante du Centre de gestion des Côtes-d'Armor (CDG 22) s'est rendue à la mairie afin d'évaluer le volume des archives communales et d'estimer le temps nécessaire à leur classement.

À ce jour, les archives de la Commune n'ont fait l'objet d'aucun classement et aucun dépôt n'a été effectué auprès des Archives départementales des Côtes-d'Armor.

À la suite de cette visite, le Centre de gestion nous a transmis une proposition d'intervention qui pourrait être réalisée au cours de l'année 2027. Cette mission permettra de procéder au classement des archives communales, d'en faciliter la consultation et d'en assurer une meilleure conservation.

Le montant de cette prestation est estimé à **8 360 € TTC**. La proposition d'intervention est annexée à la présente délibération.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver cette intervention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la proposition du Centre de gestion des Côtes-d'Armor.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,** décide de :

- **APPROUVER** la proposition d'intervention du Centre de gestion des Côtes-d'Armor pour le classement des archives communales, pour un montant de 8 360 € TTC ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la proposition d'intervention ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette mission.

La Landec, le 3 novembre 2026
Pour extrait conforme.
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Didier SAILLARD

La secrétaire de séance,
Perrine MENARD

Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr.